



Liberté
Egalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 078-217803808-20260330-20260312-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

DELIBERATION N°2026-03-12

Election des représentants du centre communal d'action sociale

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars 2026 à 20h, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS : Olivier LEPRETRE, Sidonie JOUBLIN-KARM, Denis COURTOT, Sylvie BIGAY, Samuel COLLIN, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Aude GUERITEAU, Philippe CHOLET, Emma PAYOM, Miary RAMENASON, Elise GUERET MAGNE, Thomas LECOT, Faustine URBAIN, Emile FIALIP, Mélanie RAULT, Alexandre MORIN, Sandrine BODIN-LEBOUCHER, Gahis DELAUNAY, Hélène CHARLET, Thomas DAVERDIN, Claire BENAZECH, Fabien LORGET, Aline READ, Virginie PRET, Vincent LAVISSE

REPRESENTÉS : William FALCHETTO représenté par Virginie PRET

ABSENTS :

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	: 29	
Représentés	: 1	Formant la majorité des membres en exercice
Votants	: 29	Denis COURTOT est désigné secrétaire de séance
Présents	: 28	
Absents	: 0	

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2122-22 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que le conseil d'administration du CCAS est présidé de droit par le Maire et comprend en nombre égal des membres élus par le conseil municipal et des membres nommés par le Maire parmi des personnes extérieures qualifiées ;

CONSIDERANT que le nombre de membres élus est fixé à 7 ;

CONSIDERANT que l'élection des membres élus s'effectue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1/ PROCÉDE à l'élection des 7 membres

- nombre de bulletins : 29
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 29
- nombre de sièges à pourvoir : 7
- quotient électoral : 4,14

Résultats :

Listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués à la représentation proportionnelle (diviser le nombre de voix de chaque liste par le quotient électoral)	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste A	26	6.28	1.14	6
Liste B	3	0.72	3	1

4/ PROCLAME élus

- Sylvie BIGAY
- Thomas LECOT
- Elise GUERET MAGNE
- Alexandre MORIN
- Hélène CHARLET
- Faustine URBAIN
- Virginie PRET

7 représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

5/ PREND ACTE qu'en application de l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le maire nommera autant de membres non élus que de représentants conseillers municipaux.

Denis COURTOT



Le secrétaire de séance

Olivier LEPRETRE

Le Maire